



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

77^e Séance tenue le lundi 4 décembre à 17 h

Maison du Citoyen, salle des comités, 2^e étage, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres :

M. Jean Lessard, présidente – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (no 16)
M^{me} Audrey Bureau, membre – Conseillère, district d'Aylmer (no 1)
M. Roger Turcotte, citoyen, producteur agricole
M. David Reford, citoyen, producteur agricole

Secrétaire :

M. Mathieu Archambault, responsable – Comités et commissions

Personne-ressource :

M. Jean-Pierre Valiquette, directeur adjoint – Planification et gestion du territoire
M. Dave Cassivi, chargé de projets – Aménagement

ABSENCES :

Membres :

M. Marc Carrière, membre – Conseiller, district de Masson-Angers (no 17)

Personne-ressource :

M^{me} Catherine Marchand, directrice Module – Aménagement du territoire et développement économique

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 15.


2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour ci-dessous est adopté avec modification, la période de questions des citoyennes et citoyens étant devant l'article 7.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la 76^e séance tenue le 23 octobre 2017
4. Signature du procès-verbal de la 76^e séance tenue le 23 octobre 2017
5. Suivi du procès-verbal de la 76^e séance tenue le 23 octobre 2017
6. Date de la prochaine assemblée (5 février 2018)
7. Demande à la CPTAQ – Implanter un service de garderie en zone agricole – 1974, boulevard Maloney Est
8. Demande à la CPTAQ – Reconstruire des lignes d'Hydro-Québec (Vignan/Maclaren) – Lots 2 466 750, 2 466 751, 2 467 334, 2 626 823, 2 727 806, 2 727 807, 4 471 123, 2 470 835 et 2 468 702

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier



PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE

9. Période de questions des citoyennes et citoyens
10. Varia
11. Levée de la séance

3. Approbation du procès-verbal de la 76^e séance tenue le 23 octobre 2017

Le procès-verbal de la 76^e séance tenue le 23 octobre 2017 est approuvé.

4. Signature du procès-verbal de la 76^e séance tenue le 23 octobre 2017

Le procès-verbal de la 76^e séance tenue le 23 octobre 2017 est signé par le président.

5. Suivi du procès-verbal de la 76^e séance tenue le 23 octobre 2017

Un suivi est effectué concernant la demande de Canards Illimités, présentée à la séance du CCA du 23 octobre dernier, afin de réaliser un aménagement faunique en zone agricole. Cette demande a également été recommandée par le conseil municipal à sa séance du 21 novembre dernier et a été remise à la CPTAQ.

6. Date de la prochaine assemblée

La prochaine séance du CCA est fixée au 5 février 2018.

9. Période de questions des citoyennes et citoyens

Arrivée de M. André Ménard, partenaire d'affaire de M. Michel Caron, propriétaire du 1974, boulevard Maloney Est.

M. Ménard débute en mentionnant que la propriété au 1974, boulevard Maloney Est est actuellement utilisée à des fins résidentielles, et que le projet présenté propose de la transformer en service de garderie. Le plan préliminaire a été accepté par le Ministère de la Famille. M. Ménard ajoute que la propriété bénéficie de droits acquis pour un usage commercial. La CPTAQ, par l'envoi d'une lettre, a reconnu ces droits. La demande d'autorisation consiste donc en un changement d'usage de forme de béton à service de garderie. Un changement au zonage n'est pas nécessaire. Enfin, M. Ménard affirme ne pas habiter à cet endroit. Il y a actuellement un problème de fosse septique et elle doit être changée. L'usage projeté dictera le choix de la capacité de la fosse septique.

Départ de M. André Ménard.

7. Demande à la CPTAQ – Aménager un service de garderie – 1974, boulevard Maloney Est – District électoral de Masson-Angers – Marc Carrière

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, entre autres, sur :

- Les critères d'analyses d'une demande auprès de la CPTAQ;
- La nature des droits acquis de la propriété;
- L'usage agricole sur la propriété voisine.

R-CCA-2017-12-04 / 5

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture a été formulée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec visant la propriété localisée au 1974, boulevard Maloney Est;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être assimilée à une exclusion de la zone agricole, puisque le lot visé pour le projet est contigu à la limite du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, seule une municipalité régionale de comté peut présenter une demande

d'exclusion d'un lot de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Gatineau a les mêmes pouvoirs et responsabilités qu'une municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT QUE d'autres espaces appropriés situés à l'extérieur de la zone agricole sont disponibles pour réaliser le projet de garderie et que cet usage est autorisé sur tout le territoire de la Ville de Gatineau sous réserve d'une approbation par usage conditionnel :

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil de ne pas appuyer la demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin de permettre l'implantation d'une garderie au 1974, boulevard Maloney Est.

NON RECOMMANDÉ

8. Demande à la CPTAQ – Reconstruire des lignes d'Hydro-Québec (Vignan/Maclaren) – Lots 2 466 750, 2 466 751, 2 467 334, 2 626 823, 2 727 806, 2 727 807, 4 471 123, 2 470 835 et 2 468 702 – District électoral de Masson-Angers – Marc Carrière

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, entre autres, sur :

- La nature des activités agricoles sur les terrains touchés.

R-CCA-2017-12-04 / 6

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture a été formulée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin d'autoriser la reconstruction des lignes entre les postes Vignan et de l'Interconnexion-Maclaren;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra à Hydro-Québec de maintenir et d'améliorer la qualité de son service;

CONSIDÉRANT QU'aucun autre emplacement de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture n'est disponible et qu'il n'y a, par conséquent, pas d'espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux empiètements en zone agricole pour permettre la réalisation du projet ont peu d'impact sur le potentiel de développement de l'agriculture :

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'appuyer la demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant les lots 2 466 750, 2 466 751, 2 467 334, 2 626 823, 2 727 806, 2 727 807, 4 471 123, 2 470 835 et 2 468 702, afin de permettre la reconstruction des lignes entre les postes Vignan et de l'Interconnexion-Maclaren.

RECOMMANDÉ

10. Calendrier 2018 des Comités et commissions

Il a été demandé de déplacer la séance du CCA prévue le 5 mars 2018, puisque cette rencontre est cédulée pendant la semaine de congé scolaire. Cette séance sera donc déplacée au lundi 19 mars 2018.

11. Varia

Il est proposé d'inviter les producteurs agricoles pour entendre leurs idées et préoccupations. Une lettre pourrait être envoyée à tous les producteurs de la Ville de Gatineau pour leur annoncer le changement de composition du Comité consultatif agricole et pour les inviter à venir poser toutes questions relatives aux activités agricoles. Il a été entendu par le Comité qu'il faut être proactif, encourager les discussions et chercher des solutions.

De plus, le nouveau rôle d'évaluation qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018 a été soulevé par un membre. Une hausse importante de l'évaluation des terrains agricoles est prévue. Il a été demandé que le Service de l'évaluation de la Ville de Gatineau vienne faire une présentation au CCA afin de mieux comprendre les raisons justifiant cette hausse.

12. Levée de la séance

La séance est levée à 17 h 48.